

## Pour remplir la Preuve de contrat d'achat

Ce guide vous aidera à remplir le formulaire intitulé **Preuve de contrat d'achat** en vue de recevoir un Certificat d'inscription de producteur de tabac en feuilles. Les producteurs qui prévoient vendre du tabac en feuilles sont tenus de remplir ce formulaire chaque année au moins 30 jours avant de planter du tabac en feuilles. L'information contenue dans le présent guide ne remplace aucunement les dispositions de la *Loi de la taxe sur le tabac* ou des règlements pris en application de cette loi.

### Généralités

#### Qui doit remplir une Preuve de contrat d'achat

Si vous cultivez du tabac en feuilles, détenez un certificat d'inscription de marchand et concluez un contrat d'achat avec une personne qui entend acheter le tabac en feuilles que vous cultiverez, vous devez remplir le formulaire intitulé Preuve de contrat d'achat. Toute personne qui achète votre tabac en feuilles devra être titulaire d'un Certificat d'inscription de marchand valide délivré par le ministère des Finances.

Vous devez soumettre une **Preuve de contrat d'achat** dûment remplie au plus tard le 28 février de chaque année. Si vous concluez plus d'un contrat d'achat au cours d'une année de production donnée, vous devrez soumettre une **Preuve de contrat d'achat** dûment remplie pour chaque contrat conclu avec un acheteur. Tout changement ou Preuve de contrat d'achat supplémentaire sera accepté jusqu'à 30 jours avant la plantation. Si vous avez du tabac en feuilles en stock à la fin de l'année de production que vous devez reporter à l'année suivante, vous devrez soumettre une **Preuve de contrat d'achat** pour les contrats conclus avec un acheteur de vos stocks de tabac reportés. Vous ne devez pas remplir de **Demande de production** pour tout autre contrat d'achat signé ultérieurement.

#### Définitions

Le **tabac en feuilles** comprend le tabac non fabriqué, les feuilles et tiges de la plante, à l'exclusion des semis. Il englobe toutes les variétés de tabac cultivé ou introduit en Ontario, notamment le tabac jaune, le tabac noir séché au feu/tabac noir séché à l'air naturel (aussi connu sous le nom de « tabac noir »), et le tabac Burley.

Un **producteur** de tabac en feuilles s'entend de toute personne qui, en Ontario, plante ou cultive des plants de tabac ou récolte ou fait sécher le tabac en feuilles.

#### Comment soumettre votre demande

Si vous remplissez cette demande, veuillez :

- écrire lisiblement
- fournir tous les renseignements requis
- faire signer l'attestation par une personne autorisée, par exemple, le propriétaire, un associé, un dirigeant ou un administrateur de la compagnie
- signer et retourner la demande dûment remplie à l'adresse indiquée à la section « Pour nous contacter », à la dernière page du présent guide.

À noter que tout manquement à fournir l'information requise pourrait entraîner un retard dans le traitement de votre demande.

## Section Renseignements sur l'acheteur

Inscrivez la dénomination sociale et la dénomination commerciale de l'acheteur de votre tabac en feuilles.

Inscrivez le numéro d'identification de l'acheteur tel que fourni par le ministère des Finances. Vous pouvez conclure un contrat d'achat uniquement avec une personne qui possède un certificat d'inscription de marchand valide émis par le ministère des Finances.

Entrez le numéro du contrat d'achat applicable.

## Section Adresse commerciale

Inscrivez l'adresse physique de l'emplacement où l'acheteur exercera ses activités.

## Section Type de tabac en feuilles à acheter

Cochez le type de tabac en feuilles qui sera acheté.

## Section Type de ballot ou de paquet

Cochez le type de ballot ou de paquet de tabac en feuilles qui sera produit et étiqueté. Si le type de ballot ou paquet et la taille ne sont pas indiqués dans les trois premières cases, veuillez cocher la case « autre » et précisez le type de ballot ou paquet et le poids approximatif du ballot ou paquet en kilogrammes.

## Section Quantité de tabac en feuilles à acheter

Indiquez la quantité de tabac en feuilles qui sera achetée en vertu de ce contrat au cours de l'année de production courante. Précisez la quantité totale prévue au contrat, en kilogrammes, et le nombre total d'acres. Calculez le rendement visé en divisant la quantité totale prévue au contrat par le nombre total d'acres. Indiquez également votre rendement pour l'année précédente, en kilogrammes, s'il y a lieu. Pour convertir des livres en kilogrammes : N<sup>bre</sup> de livres multiplié par 0,454 = n<sup>bre</sup> de kilogrammes.

## Section Attestation

Ce formulaire doit être signé par l'acheteur et par le producteur. Précisez la date, ainsi que le titre et le numéro de téléphone de l'acheteur et du producteur.

## Modifications à l'information fournie

Si des modifications doivent être apportées à l'un ou l'autre des renseignements soumis par le biais de ce formulaire, vous devez promptement en informer le ministère des Finances et lui communiquer l'information rectifiée.

## Pour nous contacter

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Ministère des Finances  
Tabac en feuilles  
33, rue King Ouest  
CP 620  
Oshawa ON L1H 8E9

1-866-ONT-TAXS (1-866-668-8297) poste 16160  
Télécopieur : 905-433-5680  
1-800-263-7776 – Appareil de télécommunications pour sourds (ATS)